



Le référent handicap

Véritable chef d'orchestre, le référent handicap devra adapter ses rôles et missions au contexte et aux besoins locaux notamment en fonction des autres acteurs du projet

PRINCIPALES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

Piloter, coordonner et suivre le projet de manière opérationnelle

Animer la dynamique pluridisciplinaire interne et externe : mobiliser les acteurs internes, développer des partenariats avec les acteurs externes (Cap Emploi, Sameth...) et travailler en réseau

Assurer le lien avec les autres acteurs ressources (direction, comité de pilotage, commission pluridisciplinaire d'évaluation de la compensation, instances représentatives du personnel...)

Suivre administrativement les BOE, réaliser la déclaration annuelle, être l'interlocuteur du FIPHFP, constituer des dossiers de financement... Assurer ou aider à la mise en place **d'actions de formation, de communication et de sensibilisation** auprès des personnels (SEEPH, brochures, événements...)

Informers sur les aides du FIPHFP pour qu'elles soient plus connues et mieux utilisées

Assurer l'accompagnement personnalisé et le suivi individuel d'agents en situation de handicap ou de restriction d'aptitude à la demande de l'établissement. Rechercher, avec les personnes ressources et l'agent, des solutions de compensation adaptées et raisonnables et s'assurer de leur bonne mise en œuvre

Apporter une expertise interne sur la thématique de l'emploi des personnes en situation de handicap

Assurer la cohérence du projet global

Quelles actions ?

Prise en compte des situations individuelles

Fiabilisation des données et suivi des indicateurs

Interface avec les agents / encadrants / Direction

Animation du dispositif de maintien en mode pluridisciplinaire



Assure la cohérence globale du projet

Respect du principe d'égalité des chances et de non-discrimination dans la mise en œuvre de la politique handicap

Expert inventif en recherche de solutions

Animation des dispositifs, du réseau interne et externe



Qu'est-ce qu'on attend du référent ? !!!

Qualités essentielles

- Écoute
- Respect des délais
- Budget limité
- Disponibilité
- Multi casquette
- Expertise
- Organisation
- Reporting
- Communication
- ...



Où trouver du soutien ?

Les **Handi'Pactes**, présents dans chaque région, sont des relais d'informations et permettent aux trois fonctions publiques d'échanger et de mutualiser les expériences sur le sujet du handicap. Les référents handicap peuvent faire partie de comités d'employeurs et ainsi avoir un rôle dans la promotion et la gestion du Handi'Pacte de leur territoire.

(cf. <http://www.fiphfp.fr/Partenaires/Les-PACTE>)

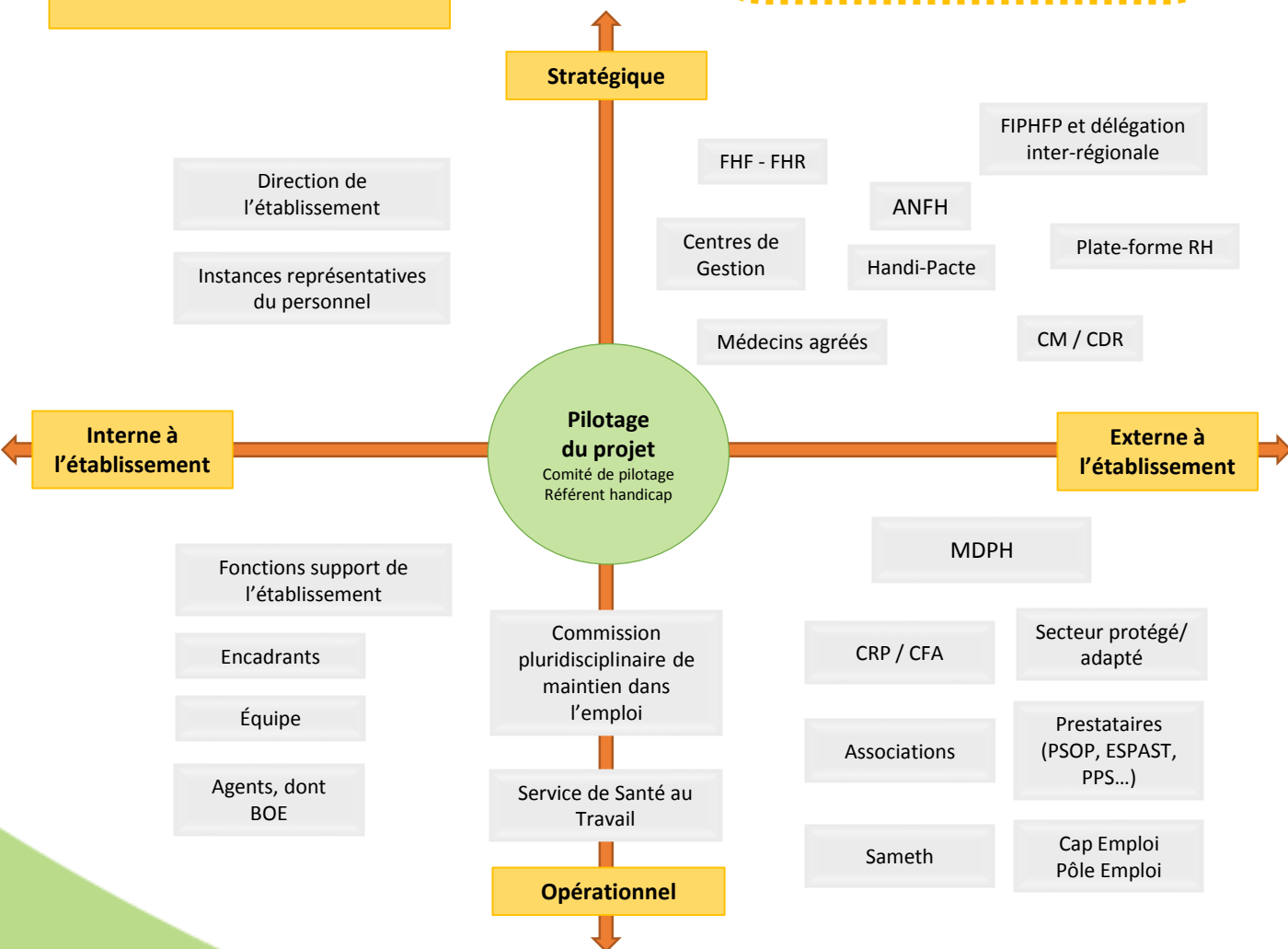
Points forts

- + Le référent handicap est un interlocuteur unique qui rend la coordination et le pilotage opérationnel du projet plus simple et pertinent.
- + Il permet d'accroître la visibilité du projet au sein de l'établissement et auprès des partenaires.
- + Ses compétences peuvent être mutualisées dans le cadre d'un regroupement, par exemple en GHT. Un référent pourrait ainsi être en charge de la politique handicap de plusieurs établissements, et donc optimiser le projet de manière qualitative, financière et temporelle.

Points de vigilance

- ! Le référent handicap doit être soutenu par la direction de l'établissement afin que ses actions aient une véritable portée.
- ! Afin d'entrer dans une logique de gestion de projet, il faut qu'un temps déterminé soit attribué à sa mission.
- ! Il est souhaitable que le référent handicap reçoive une formation spécifique pour mener à bien sa mission.
- ! Le pilotage de la politique handicap et notamment la rémunération du référent handicap ne sont pas pris en charge par les aides du FIPHFP.
- ! Concernant l'accompagnement individuel des agents, le contour des missions du référent handicap doit être précisément cadré et complémentaire au regard des compétences des autres acteurs internes.

Cartographie des acteurs



*Le Copil peut comprendre par exemple : référent handicap, DRH, médecin du travail, représentant CHSCT...